

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

EN FRANCE

Les inondations.

Paris tient une telle place dans la vie nationale, que le désastre subi en ce moment par la capitale a sa répercussion matérielle dans la France entière. Avec notre centralisation à outrance, faisant aboutir sur les bords de la Seine tous nos grands réseaux de chemins de fer, l'inondation effroyable a pour résultat de couper les communications entre les diverses régions du territoire.

D'autre part, dans Paris même, les progrès du mécanisme social rendent plus terrible l'invasion des eaux. La ville, dont le sous-sol est creusé pour les égouts, pour le Métropolitain, se voit minée par l'inondation, dont les ravages seront certainement plus grands qu'ils ne le furent il y a trois siècles, à l'époque lointaine qu'il faut évoquer pour trouver le précédent d'une telle colère des eaux. Combien cette impuissance en face des forces de la nature déchainées doit rendre modeste l'humanité ! Mais l'heure n'est pas aux considérations philosophiques : le danger est tel, les souffrances sont si nombreuses, que l'on ne peut songer qu'à venir en aide à la capitale qui crie : Au secours !

A L'ÉTRANGER

L'exposition de Berlin. — Les élections anglaises.

L'exposition, à Berlin, des chefs-d'œuvre de l'école française du dix-huitième siècle, prend une grande importance internationale.

Les artistes français les plus célèbres sont venus en Allemagne à cette occasion. L'Institut est représenté à cette fête de l'art et l'empereur, accompagné de sa famille, doit assister à un gala donné à l'ambassade de France.

Pour cette exposition, Guillaume II et l'impératrice ont prêté les toiles les plus remarquables de leur collection qui renferme des tableaux précieux, achetés jadis par le Grand Frédéric, fort épris, comme on le sait, de la peinture française.

Le bruit fait autour de cette exposition, l'éclat que le kaiser a tenu à lui donner, permettent de constater l'amélioration constante des rapports entre la France et l'Allemagne.

A aucune heure, depuis la guerre, la détente ne s'est montrée aussi complète. Sans toucher à l'insoluble question de l'Alsace-Lorraine, les gouvernements de Berlin et de Paris peuvent entretenir des relations courtoises et Guillaume II, mûri par les années, semble avoir renoncé à ses attitudes tracassantes et inutiles. Tous les amis de la paix doivent s'en réjouir.

L'intérêt qui s'attache aux élections anglaises semble grandir à mesure que l'on avance vers le résultat final.

On voit, dès maintenant, que cette consultation du corps électoral britannique n'est pas favorable au ministère Asquith ; c'est à grand-peine que les libéraux et les travaillistes réunis conserveront une majorité relative et précaire ; tandis que les unionistes ou conservateurs doubleront presque le nombre de leurs représentants aux Communes.

Libéraux et travaillistes obtiennent pourtant plus de suffrages qu'en 1906 où ils remportèrent une si éclatante victoire. C'est que l'aristocratie anglaise menacée dans ses privilèges séculaires, s'est défendue de toutes ses forces. Elle pourra peut-être, cette fois encore, éluder des transformations nécessaires ; mais l'heure de la défaite définitive et complète ne tardera pas à sonner pour elle ; l'Angleterre va à la démocratie, cela ne fait aucun doute.

LE FURETEUR.

MUTUALITÉ AGRICOLE

Avant la loi du 4 juillet 1900, l'assurance des risques agricoles n'existait pas en France. Les sociétés qui la pratiquaient, soumises aux formalités de constitution et aux droits imposés par la loi de 1867 et le décret de 1868, appliquaient aux campagnes les formules en usage dans les villes pour des opérations toutes différentes. Elles ne faisaient que de mauvaise besogne.

Depuis que la loi sur les mutuelles agricoles sanctionna la création de caisses d'assurance spécialisées au risque professionnel et pourvu qu'elles fussent gérées et administrées gratuitement et n'eussent en vue la réalisation d'aucun bénéfice — les affranchis des dispositions surannées qui porteraient une entrave à leur essor, nous avons assisté à une multiplication extraordinaire de ces sociétés. On en vit naître 320 en 1901, 469 en 1902, 737 en 1903, 1.105 en 1904. Il y en eut encore 578 du 1^{er} janvier au 31 juillet 1909, de sorte qu'à cette dernière date, 9.842 sociétés étaient déclarées au ministère de l'Agriculture.

Ne croyons pas, cependant, qu'il ait suffi d'une bonne loi et de l'initiative, tout ardente qu'elle soit, des groupements agricoles locaux pour susciter un progrès si rapide. Quand un comité de sept ou huit membres s'était formé pour constituer une société mutuelle d'assurance et avait pu faire figurer sur la demande de subvention adressée au ministre de l'Agriculture une cinquantaine d'animaux assurés pour une prime de 150 à 200 fr., un fonds de caisse de 500 ou 600 francs était généralement accordé. Chaque année, 1.200.000 fr. venaient et viennent encore régulièrement s'inscrire au budget dans ce but unique. L'immense progrès économique et social que représente le développement des caisses agricoles d'assurance est dû à cette intervention pour une très large part.

D'ailleurs, l'assurance contre la mortalité des bestiaux ne resta pas longtemps seule à constituer cette belle floraison d'institutions mutualistes. Les cultivateurs trouvaient avantageux de s'assurer de la même manière contre les risques d'incendie. Aujourd'hui, les statistiques officielles évaluent à 1186 le nombre des mutuelles dont le capital assuré contre l'incendie dépasse 384 millions de francs. Ajoutant à ce chiffre la valeur du cheptel assuré par les mutuelles contre la mortalité du bétail, on atteint un total de 873 millions. Enfin, on compte 24 sociétés assurant de la même manière un capital de 27 millions contre les risques de grêle, ce qui porte à 900 millions de francs la valeur globale des richesses agricoles auxquelles l'œuvre nouvelle étend sa protection et garantit la plus précieuse sécurité.

Cependant cette sécurité n'est pas absolue. En y mettant quelque pessimisme, on peut même démontrer qu'elle reste fort précaire et menacée des pires catastrophes. Car les réserves dont disposent les caisses d'assurances sont loin de couvrir les risques dans la mesure qui conviendrait. Cet heureux fonctionnement constaté dans la plupart des cas n'est qu'insuffisamment assuré du lendemain.

Le principe de l'assurance contre la mortalité du bétail est fort simple. Les adhérents mettent en commun le montant des cotisations annuelles, qui sont proportionnées à l'estimation des animaux inscrits. Ce taux statutaire, variable avec la région et la fréquence des maladies, ne dépasse pas 1 ou 2 0/0. Lorsqu'un animal meurt, le sociétaire est indemnisé pour les trois quarts ou les quatre cinquièmes de sa valeur.

Mais il se peut que le fonds commun ne suffise pas à servir le remboursement. La caisse, alimentée par des ressources dont le

montant est fixé à l'avance, si plusieurs cas de mortalité se produisent à la fois, arrive vite à épuisement.

Il faut donc pouvoir augmenter l'étendue des risques, répartir les chances de perte sur un plus grand nombre de cotisants. C'est ce qui a provoqué l'organisation de la réassurance, analogue à celle que pratiquent sur une échelle beaucoup plus vaste, mais dans un but identique, les compagnies d'assurance-incendie, entre elles et avec des sociétés étrangères.

L'assurance au second degré est, en général, une fédération de sociétés mutuelles d'un système de stricte réassurance. On y établit un principe de solidarité entre les caisses adhérentes. Celles qui n'ont pas dépassé un certain chiffre de parts, contribuent à compenser le déficit de celles qui ont été atteintes au delà de la moyenne.

On forme ainsi un groupement de région dont la circonscription peut s'étendre à un département entier. Chaque société locale verse à la caisse commune 10 ou 20 0/0 du montant de ses cotisations. Cette réserve, véritable fonds de secours, est répartie entre les mutuelles qui sont incapables de régler leurs sinistres au moyen de leurs propres ressources.

Mais il ne suffit pas de répartir les risques sur un champ même très étendu pour se garantir à coup sûr des pertes extraordinaires dont une épidémie peut menacer une région. Il faut encore que la contribution des propriétaires de bétail et de leurs groupements locaux soit assez forte pour y faire face.

On cite, à ce propos, l'Union départementale des Sociétés de la Sarthe, qui comprenait 76 mutuelles d'assurances et administrait un fonds commun de secours destiné à « parfaire aux déficits causés dans les sociétés locales, par suite d'une trop grande mortalité des bestiaux assurés ». Cette institution, dix ans après sa fondation, avait dépassé de plus de 38.000 fr. les ressources déposées dans ses caisses pour satisfaire à ses engagements. Elle avait dû recourir à des subventions et divers expédients de fortune pour ne pas sombrer.

Il y a, en effet, une tendance, parmi les fondateurs et administrateurs de ces groupes mutuels d'assurance agricole, qui les porte à une sorte de surenchère. Ils se font gloire d'abaisser au minimum le taux des cotisations. Ils attirent ainsi des adhésions nombreuses, font valoir le service éminent qu'ils ont rendu à la communauté et engagé, au bout de peu de temps, le groupement qu'ils dirigent dans les difficultés les plus dangereuses.

Comme la plus grande liberté est laissée à la rédaction des statuts, il en résulte, malgré la simplicité du principe, une variété infinie d'applications. Le taux de la mortalité, assez différent dans les diverses régions, oblige aussi à une certaine adaptation de l'assurance aux circonstances locales. En fait, si l'on peut, à la rigueur, classer les caisses d'assurance au premier et au second degré selon des types assez bien définis, il est impossible de les concevoir dans leur ensemble selon le plan homogène, uniforme, qui, seul, permettrait de rendre solidaires en une immense caisse commune, en un fonds de réserve national, les risques de tous les départements français.

C'est cependant ce qu'il s'agit de faire. Il y a longtemps qu'on en parle. En 1906, une commission extra-parlementaire d'étude des secours et subventions aux œuvres de mutualité agricole avait, à ce sujet, précisé quelques principes. La Caisse nationale devrait être une institution d'aide mutuelle, avec le même caractère que les caisses départementales, le fonds commun de secours. Ses ressources proviendraient à la fois des versements des caisses départementales et des subventions de

l'Etat. Ainsi, l'on pensait atteindre au nivellement maximum des risques de mortalité du bétail sans que la répartition des pertes menaçât de surcharger à l'excès aucun point du pays.

On y parviendra sans doute. Tout dépendra de la manière dont on calculera la contribution des sociétés adhérentes à la caisse commune et la mesure dans laquelle cette dernière s'engagera à compenser les pertes. On pourra difficilement obliger les groupements actuellement existants à adhérer à l'institution centrale et, alors, il faudra susciter cette adhésion par des avantages suffisamment appréciables.

Il se peut que cette obligation imposée à la future caisse nationale de réassurance mette en péril la sécurité de ses résultats, car on n'améliorera le système de garanties actuelles qu'au risque de sacrifices très lourds.

Mais il ne s'agit pas, fort heureusement, pour une institution comme celle-là, d'être riche. Il s'agit d'avoir du crédit. Certes, les subventions lui seront utiles, mais un fonds de garantie auquel on rembourserait à termes très courts, les avances éventuelles, aurait plus de prix encore. Enfin, il ne faudrait pas, comme le fait le projet actuel des ministres de l'Agriculture et des finances, éliminer de la combinaison financière que comporte ce vaste système de mutualité, les caisses agricoles d'assurances contre l'incendie, qui ont été centralisées depuis l'origine, et dont on peut penser que le développement ferme et sûr serait un état précieux à l'édifice beaucoup plus instable de l'assurance contre la mortalité du bétail et contribuerait puissamment au bon équilibre de l'ensemble.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 janvier 1910 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX VICE-PRÉSIDENT

On continue la discussion du budget des beaux-arts.

Sur le chapitre 35, M. Péchadre demande l'installation de musées préhistoriques ; il est appuyé par M. Baudouin qui, allant plus loin, demande la création d'une chaire des sciences préhistoriques.

Sur le chapitre 43, M. Maurice Spronck invite le sous-secrétaire d'Etat à veiller à ce qu'on ne dégrise pas l'esthétique du mont Saint-Michel. Il réclame la destruction de la digue de Pontorson. M. Millerand, ministre des travaux publics, mis en cause, reconnaît que la digue n'est d'aucune utilité.

Un projet de résolution dans ce sens est adopté.

M. Théodore Reinach insiste pour que l'on prenne des mesures pour garantir le Louvre de l'incendie, et pour que le transfert du ministère des colonies à l'avenue Rapp, soit hâté.

M. Dujardin-Beaumetz répond qu'il aura lieu en février prochain. Les derniers chapitres sont adoptés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On aborde la discussion générale du budget des travaux publics.

M. Engerand (Calvados) a la parole.

Il demande au ministre des travaux publics quelles mesures il compte prendre pour assurer aux agents des chemins de fer secondaires et d'intérêt local les avantages concédés à leurs camarades des grands réseaux.

M. Millerand, ministre des travaux publics, déclare qu'il s'occupera de la question.

M. d'Elissagaray (Gironde), réclame les mesures immédiates en vue du relèvement des petits salaires.

M. Millerand répond que les conséquences des mesures proposées grèveraient les villes et les départe-

tements qui garantissent ces Compagnies.

Le ministre indique ce qu'il est possible de faire au triple point de vue du repos hebdomadaire, du contrôle du travail et de la retraite.

M. Bedouce propose comme sanction un ordre du jour invitant le gouvernement à régler le travail dans les Compagnies de chemins de fer secondaires et d'intérêt local.

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour pur et simple. Ils le retirent sur la demande de M. Doumer.

L'ordre du jour Bedouce est adopté.

M. Mille interpelle sur les causes de l'incendie de la gare de Moulins.

Après un échange d'observations entre MM. Bussat, Doumergue et le Ministre des travaux publics, sur l'organisation d'un service militaire d'aviation, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

On vote par acclamations une motion de M. Georges Berry, félicitant les agents des services publics et les troupes du gouvernement de Paris pour le dévouement qu'ils ont déployé au cours des événements de ces derniers jours.

M. Allemane demande s'il est exact que dans la banlieue de Paris, des boulangers aient profité de la catastrophe pour augmenter le prix du pain.

M. Briand, président du Conseil. — Si les faits qui m'ont été signalés sont vérifiés, je saurai ramener à leur devoir les maîtres des communes intéressées qui n'ont pas su réprimer d'aussi coupables abus.

Et la séance est levée.

Séance du 28 janvier 1910

Dans la séance du matin, présidée par M. Clémentel, la Chambre continue la discussion du budget des travaux publics.

M. Groussier parle du repos et de la limitation des heures de travail des employés du chemin de fer.

M. Doumer répond que le gouvernement est plein de sollicitude pour le personnel.

M. Goujat parle au nom des cantonniers.

Dans la séance de l'après-midi présidée par M. Brisson, la Chambre a renvoyé à vendredi la discussion sur l'Ouzenza.

Mais comme la crue augmente et que le Palais Bourbon menace d'être inondé, la Chambre s'ajourne sine die.

SENAT

Séance du 27 janvier 1910

PRÉSIDENCE DE M. CORDELET VICE-PRÉSIDENT

Le Sénat commence par adopter la proposition relative à la prorogation des délais des protêts et de tous les actes destinés à conserver les droits de recours en matière de valeurs négociables ; puis, on procède, à la tribune, aux différents scrutins destinés à la nomination des membres de commission d'instruction de Haute-Cour.

Sont élus :

Membres titulaires, MM. Tillye, 158 voix ; Cordelet, 155 ; Théodore Girard, 155 ; Saint-Germain (nouveau), 150 ; Savary, 150 ; Denoix, 146 ; Ratier, 146 ; Vallé, 132 ; Maxime Lecomte, 131.

Commissaires suppléants : MM. Monsservin, 140 voix ; Jeanneney, 132 ; Régismanset, 124 ; Paul Gerente, 121 ; Delpech, 117.

Le quorum n'ayant pas été atteint pour la désignation du vice-président de la Haute-Cour, un second tour de scrutin aura lieu demain.

Et la séance est levée.

Séance du 28 Janvier 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat procède à un second tour de scrutin pour la désignation du vice-président de la Haute-Cour.

M. Antoine Périer est élu. M. Dubost propose le vote du projet invitant le gouvernement à demander un crédit de 2 millions pour les victimes de l'inondation.

M. Delahaye, sénateur sectaire s'écrie : « Vous êtes châtiés par votre impiété. »

Ce langage de fou indigné le Sénat.

Le crédit est voté. Et la séance est levée.

A l'Académie

A l'Académie française on travaille tout de même, de temps en temps, au Dictionnaire. On en est à la lettre D.

Et, à ce propos, Emile Faguet proposa récemment à ses collègues d'insérer à cette lettre les locutions : « dessus dessous et devant derrière, à la place de sens dessus dessous et sens devant derrière. »

La proposition d'Emile Faguet était rationnelle et très linguistique.

Mais elle heurtait l'usage, paraît-il, et les Immortels prétendent sanctionner l'usage et non le devancer ; ils ont donc repoussé la proposition de leur collègue.

La discussion reviendra quand on en sera arrivé à la lettre S ; nos petits-neveux en auront connaissance, car ce n'est pas avant cent ans que, sous la Coupole, on s'occupera de la dix-neuvième lettre de l'alphabet.

A quel sert de courir ?

L'hiver

D'après les chroniques du temps de Louis XII, l'hiver 1505-1506 sévissait, depuis la fin de l'automne, même dans les pays méridionaux ; ses rigueurs se firent bientôt sentir plus àprement encore ; le vin gela dans les caves, et le blé dans la terre ; les arbres fruitiers, les châtaigniers en Savoie, les oliviers de Languedoc étaient atteints jusqu'à la racine ; il y avait plus de quatre pieds de neige en certains endroits ; les chevaux tombaient morts sur les routes ; les oiseaux ne pouvaient plus voler ni le gibier courir, et les pauvres gens qui restaient quelque temps en plein air perdaient les doigts des pieds et des mains, ou même des membres entiers, tant l'action de cette « froidure » était violente et dévastatrice.

Il faut espérer qu'un hiver de cette sorte ne nous fera pas l'honneur de reparaitre ces mois-ci, fût-ce à titre d'éphéméride météorologique.

Les chapeaux !

Si l'on en croit les indiscretions sorties, on ne sait comment, des ateliers parisiens où l'on prépare les nouveautés de printemps, l'apparition des nouveaux chapeaux, nés de la collaboration des grandes élégantes et des grandes modistes, ne laisseront pas de nous causer quelque stupeur.

Cela semblait difficile ; il était permis de supposer que l'on avait, avec les dernières « créations » atteint, sinon dépassé, l'extrême limite de l'exagération, de la folie et du mauvais goût.

Patience ! on nous réserve, dans cet ordre d'idées, des surprises. Sur d'immenses formes Louis XVI, de crin ou de paille, on entasse des brassées de roses ou de lilas. Mieux que des fleurs : des arbustes ; mieux que des bouquets : des touffes.

Certains chapeaux ont leur calotte recouverte de huit douzaines de roses... Et l'on compte atteindre la grosse.

Aristotote qui, nul ne l'ignore, fit naguère autorité en matière de chapeaux, n'avait certainement pas prévu ceux-là.

INFORMATIONS

Les inondations

Le désastre s'amplifie de minute en minute avec la montée régulière, irrésistible, inexorable du flot. Qui n'a pas assisté à la prise de possession lente, méthodique des quais, des rues, des avenues par l'eau, ne peut s'en faire une idée. C'est stupéfiant et angoissant.

Et ce n'est point seulement dans la capitale que le drame poursuit son développement, mais aussi dans la banlieue où dans des localités comme Alfortville, la situation est tragique, et dans le département, ainsi que l'attestent les dépêches parvenues dans la soirée à Paris.

Bercy est une véritable ville lacustre ; la rue Proudhon, que l'on espérait pouvoir sauver, est complètement inondée. Les habitants démenagent en hâte ; il a fallu expulser et emporter jusqu'au poste une vieille femme de quatre-vingt-dix ans qui se refusait à quitter son appartement.

Les entrepôts de Bercy, d'où on avait pu sauver des barriques de vin, sont complètement inondés et inabondables. On parvient à l'église de Bercy en barque. Les soldats du génie, les fantassins, les agents et les gardes municipaux font des prouesses pour arriver à sauver tout le monde, et l'eau gagne de plus en plus du terrain.

Quai du Louvre, place de la Concorde, rue de Berne, rue St-Honoré, Boulevard Haussmann, Quai Henri IV, place St-Michel, à Grenelle, tout est inondé.

A Alfortville, on a dû procéder à l'évacuation des maisons qui sont complètement inondées.

A Ivry, la mairie est isolée : tous les sinistrés sont dirigés sur Paris.

M. Fallières a visité les victimes des inondations, hospitalisées dans différents quartiers de Paris.

M. Ruau est allé à Alfortville où il a visité les locaux inondés.

M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a donné des ordres pour que le matériel de couchage disponible soit tenu prêt à être dirigé sur tous les points où il pourrait être réclamé par les autorités compétentes sans aucune des formalités ordinaires. Il a également donné des ordres pour que les bâtiments et les locaux militaires vacants puissent être mis à la disposition des familles sans abri.

Un avis a été adressé à tous les commandants de corps d'armée des régions non atteintes par l'inondation afin qu'ils puissent expédier des détachements au fur et à mesure des besoins.

En province les inondations ont fait de nombreux dégâts et plusieurs victimes : mais les dernières nouvelles annoncent que la crue irait plutôt en diminution.

Le Sultan de la Grande-Comore arrivé à Marseille

Le prince Saïd-Ali, sultan des Comores, accompagné des princes Saïd-Ana et Saïd-Ahmed, est arrivé à Marseille par le paquebot « Melbourne », des Messageries Maritimes, courrier de Madagascar.

Dès son arrivée, le sultan des Comores, qui a manifesté sa grande joie de rentrer en France, a été reçu sur le pont du paquebot par le capitaine d'état-major Gautier, délégué du ministre des colonies ; M. Ollagnier, son avocat ; M. Delhoumeau, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Ligue pour la défense individuelle ; M. Laffont, consul de France à Maurice, et quelques autres personnalités.

Le sultan et les deux princes se sont rendus ensuite en automobile dans un hôtel où des appartements leur avaient été retenus.

La crise grecque

Les deux séances de la Chambre ayant été consécutivement levées faute de quorum, le gouvernement après une longue discussion, dans une séance qui a duré jusqu'à minuit, a décidé, en raison des difficultés de la situation politique, de remettre sa démission au roi.

Les journaux assurent que la Ligue militaire considère comme nécessaire la convocation d'une Assemblée nationale et a fait une démarche dans ce sens auprès des chefs de partis.

Le journal « Athinaï » assure que la Ligue militaire voudrait la formation d'un cabinet présidé par M. Dragoumis, appuyé par les partis théotokistes et rhallistes. Le général Zorbas prendrait le portefeuille de la guerre.

Petites Nouvelles

Le procès intenté par le gouvernement des Etats-Unis au « New-York World » pour avoir publié certaines informations diffamatoires relatives à l'achat du canal de Panama s'est terminé, le juge ayant déclaré que le cas était en dehors de sa juridiction.

Un incendie a détruit dans la nuit de mercredi le Casino de Verny-les-Bains.

Suivant la « Press-Association », le roi Edouard irait à Biarritz sur le conseil de ses médecins.

La date de son départ d'Angleterre est provisoirement fixée au 3 mars.

Conformément aux conclusions de l'avocat général, la cour d'appel a rendu un arrêt ordonnant la levée immédiate des scellés apposés sans droit au château de Balincourt.

Les scellés seront enlevés sans description d'inventaire et hors la présence de la princesse Louise ou de ses représentants.

CHRONIQUE LOCALE

S'ils étaient les maîtres !

Nous avons dit souvent, et on ne saurait assez le répéter, que si les cléricaux s'agitaient à cette heure, c'est parce que nous sommes à la veille des élections générales.

Pie X attendait beaucoup de la lettre de ses agents mîtrés : et ceux-ci se voyaient déjà réinstallés dans les palais épiscopaux et qui sait ? appelés à prendre les rênes du Gouvernement.

Le coup a raté : pape, évêques et curés ont perdu encore une bonne occasion de se faire pardonner leurs agitations des inventaires !

Mais si, par aventure, les curés redevenaient les puissants du jour, eh bien, nous plaindrions sincèrement les pauvres malheureux qui auraient besoin de leur bon concours.

Oh combien serait enviable le sort des instituteurs si les évêques et les curés étaient les maîtres !

Voici ce que nous lisons dans « les Cahiers du Clergé de Saint-Tony », de M. Gabriel Laurent, baron de Paillou, évêque du pays :

« Sa Majesté (Louis XVIII) en attribuant aux évêques le droit d'autoriser ou de révoquer les instituteurs, et en les chargeant de la surveillance sur les écoles, a rendu un hommage à la religion.

Il faut des instituteurs chrétiens, qui donnent aux enfants les prin-

cières principes de la religion, et qui confirment par leurs exemples les leçons qu'ils leur donnent.

En conséquence : Article 2 (il y en a dix). Aucun instituteur, muni du brevet de capacité, ne pourra exercer lesdites fonctions sans en avoir reçu de nous l'autorisation spéciale, conformément à l'ordonnance royale.

Article 4. Tous ceux qui demandent à être autorisés seront interrogés sur la doctrine chrétienne ou présenteront un certificat de leur curé ou desservant portant qu'ils remplissent leurs devoirs de chrétiens ; ils résideront dans la paroisse où ils enseignent, afin de ne pas échapper à la vigilance de leur pasteur.

Article 9. Si on découvre quelque instituteur qui ne se soit pas présenté ou qui exerce sans notre autorisation spéciale, MM. nos vicaires généraux, d'après l'avis qui leur sera donné et que nous exigeons qui soit donné par MM. les curés ou desservants, nous en informerons afin que nous ayons recours à MM. les procureurs du roi pour faire fermer les écoles.

Article 11. Nous sommes éloignés des voies de rigueur. MM. les curés et desservants veilleront à ce que les instituteurs remplissent fidèlement leurs fonctions et édifient par leur conduite.

« Qu'ils édifient par leur conduite ! »

Cela veut dire tout simplement, « il faut que les instituteurs soient soumis aux curés, qu'ils donnent l'exemple de l'exactitude aux offices et qu'ils ne fassent rien sans en avoir, au préalable, averti les curés. »

Si les instituteurs voulaient accepter ce régime, eh bien, peut-être les évêques écriraient une nouvelle lettre pour proclamer que la France est sauvée !

LOUIS BONNET.

Théâtre et Cinématographe

Quelques personnes se sont émuës de la présence d'un cinématographe au théâtre et ont exprimé la crainte qu'en cas d'incendie, les compagnies d'assurances déclinaient toute responsabilité.

Il n'en est rien, car avant de permettre l'installation de ce spectacle, la municipalité a fait appeler les représentants des Compagnies qui, après avoir consulté leurs administrations, ont affirmé que leur responsabilité était entière pourvu que le nombre total des représentations données dans le cours d'une année ne fût pas supérieur au nombre prévu dans les polices. Or, ce nombre n'a jamais été atteint.

D'autre part, en autorisant le cinématographe, la Municipalité a cru être agréable à une partie de la population qui aime ce genre de spectacle, aux enfants notamment qui peuvent dans l'après-midi du dimanche, avoir une distraction amusante et peu coûteuse.

Si nous ajoutons que le propriétaire du Cinéma paie un droit de location qui a produit plus de 500 francs en 1909, que de plus il paie le droit des pauvres au bureau de bienfaisance, nous aurons démontré que sans compromettre la sécurité en cas d'incendie, la municipalité a su favoriser un spectacle récréatif et créer en même temps une ressource nouvelle pour le budget et pour le bureau de bienfaisance.

Armée

M. Roca, colonel du 7^e nommé au 63^e à Limoges, et non installé, est affecté au 15^e d'infanterie à Albi.

Dans le ridicule

Notre excellent confrère « le Courrier de l'Aveyron » publie l'histoire suivante absolument authentique :

« Une mère de famille, habitant le département de l'Aveyron, s'en va, un jour, trouver l'inspecteur primaire de la circonscription et lui déclare qu'elle ne veut à aucun prix que sa fille étudie l'histoire dans le manuel qu'elle a entre les mains.

« Mais enfin, lui demande l'inspecteur, que reprochez-vous à ce livre ? L'avez-vous seulement lu ? » « Oui, je l'ai lu, répond la bonne femme, et j'ai vu qu'on y parlait de la Trêve de Dieu. C'est une honte d'apprendre aux enfants que Dieu est une trêve ! »

L'honorable inspecteur, qui n'est pas du pays, demeura tout abasourdi devant l'étrangeté de cette réponse. Il apprit plus tard qu'en Aveyron le mot « trêve » est synonyme de « vieille sorcière ».

Dans le Lot, il y a bien eu des cas aussi cocasses que celui que nous citons d'après notre confrère de l'Aveyron.

Mais aussi grotesques que soient ces histoires, qui ça étonne-t-il ? n'étaient-elles pas à prévoir ?

Ainsi, pour donner une idée de la neutralité cléricale, sait-on ce que les agitateurs ont imaginé pour encourager les enfants à désertier les écoles laïques ?

Ils épinglent sur la poitrine des enfants exclus des écoles, une médaille d'honneur !

C'est la fin de la comédie : les agitateurs, épiscopes et consorts ne soulèvent plus que les rires.

Ils finissent dans le ridicule : et c'est juste.

L. B.

Union Amicale et Philanthropique des Enfants de l'Arrondissement de Figeac

Le 4^e grand balnet de la Société aura lieu le samedi 12 février 1910 à 8 h. du soir dans la grande salle des fêtes du Palais d'Orléans, 200 avenue du Maine, sous la présidence de M. J. Loubet, Sénateur du Lot, assisté de M. Louis Bécays, député et de M. Jean Autesserre, avocat à la cour d'Appel, président de la Société. Le banquet sera suivi d'un bal de nuit à grand orchestre sous la direction de notre compatriote Darnis.

Dans les salons du rez-de-chaussée un orchestre spécial, composé de cabrettes, d'accordéons et de violons du pays fera danser aux vieux airs du Lot. Le prix de la carte du banquet donnant droit aux deux bals a été fixé à 6 fr. Le prix de la carte des deux bals seuls est de 1 fr. 50. Une réduction de 0 fr. 75 sera faite aux sociétaires à l'entrée.

Pendant le bal sera tirée la Grande Tombola organisée au profit de la Caisse de Secours de la Société, et dont le billet, joint à une superbe carte illustrée du Lot, est vendu au prix modique de 0 fr. 10. On trouvera des cartes et des billets de loterie jusqu'au 10 février au Siège Social : Restaurant Louis, 22, Rue des Petits-Champs.

Le Secrétaire Général,

A. JANOT,
29, rue de l'Abbé Grégoire.

Fédération des Planteurs du Lot

III^e CONGRÈS NATIONAL

En raison des difficultés rencontrées pour l'organisation du banquet, le bureau de la Fédération, informe les planteurs que le prix de la carte fixé primitivement à 3 fr. 50 a dû être élevé à 4 fr.

Le bureau de la Fédération, adresse un pressant appel à tous les planteurs, pour qu'ils viennent nombreux, à cette manifestation, qui dore et déjà est assurée d'un succès retentissant.

Les adhésions sont reçues tous les jours (jusqu'au 8 Février) au siège du secrétariat, place des Petites Boucheries, n° 21.

Le bureau de la Fédération.

Mutualité scolaire

Le Conseil d'administration de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors s'est réuni le jeudi 27 janvier à dix heures du matin, au siège social sous la présidence de M. Doumerc, Inspecteur Primaire, vice-président.

Le Conseil a examiné avec soin les 24 demandes de secours qui se sont produites au cours du 4^e trimestre 1909 et a accordé aux sociétaires malades des secours dont le total s'élève à la somme de 348 francs.

Nota. — Les Instituteurs et les Insitutrices qui n'ont pas encore versé le 4^e trimestre 1909 ou les trimestres antérieurs sont priés d'en envoyer, sans retard, le montant à M. Calmette instituteur, trésorier, 9 place Thiers, Cahors.

Libre-pensée de Cahors

A la dernière réunion du groupe « Science et Raison » de Cahors le bureau pour 1910 a été renouvelé ainsi qu'il suit :

Vice-Présidents : MM. Ozanne, professeur à l'Ecole Normale ; Rivière, distillateur.

Secrétaire général : M. L. Marmiesse, imprimeur.

Secrétaire : M. Combecave, commis des ponts et chaussées.

Trésorier : M. Bonnet, clerc de notaire.

Archiviste : M. Planacassagne, garçon de bureau à la Mairie.

Bibliothécaire : M. Muxart, professeur au Lycée.

HORTICULTURE

Le Melon de Malte d'hiver à chair rouge

Le melon de Malte d'hiver à chair rouge n'a rien de commun avec la vulgaire et fade pastèque à confiture. La pulpe en est assez épaisse, juteuse, très sucrée et musquée ; quand le melon n'est pas complètement à point elle reste ferme et presque dure. Le fruit est oblong, obtus aux deux extrémités, d'un quart ou d'un tiers seulement plus long que large, ne dépassant guère 0 m. 22 à 0 m. 25 de longueur et de poids de 1 k. 500 à 2 k. les côtes en sont marquées, mais peu saillantes, recouvert à la maturité, de broderies très courtes presque toutes longitudinales.

On sème sur couche sous chassis en mars ou au commencement d'avril en place, dans le terreau, avec un espacement d'un mètre par pied. On étère le plant au-dessus de la deuxième feuille, on pince aussi les ceillatons qui se forment à l'aisselle des cotylédons. Il faut procéder à ce pincement avec beaucoup de soin et cauteriser la plaie avec un peu de cendres. Cette opération mal exécutée provoque souvent l'apparition du « chancre ». Immédiatement après, il se développe deux branches latérales qu'on laisse s'étendre jusqu'à ce qu'elles aient 7 ou 8 feuilles chacune ; on les coupe alors au-dessus de la 6^e feuille ; il se produit à ce moment, sur les deux branches principales, de nouvelles ramifications qui seront elles-mêmes taillées au-dessus de la 3^e feuille ; ces ramifications portent presque toujours des fleurs femelles, Dès qu'il y a quelques fruits de noués

on en choisit 2 ou 3 et l'on supprime les autres, c'est-à-dire ceux qui, par leur vigueur et leur position, promettent de mieux se développer. Les derniers soins consistent à supprimer les rameaux inutiles qui peuvent se montrer encore.

Le « blanc du meunier » attaque trop souvent les feuilles et les inflorescences du melon. Des saupoudrages répétés au souffre suffisent ordinairement pour arrêter la maladie.

Le fruit récolté à l'arrière-saison, déposé dans un endroit sec et à la faveur d'une température normale, peut se conserver une grande partie de l'hiver.

Je crois qu'aucune maîtresse de maison n'hésitera, au mois de décembre par exemple, à payer un prix rémunérateur ce beau fruit qui, tout à l'heure parfumerait la salle à manger en attendant qu'il fasse les délices de ceux qu'elle affectionne.

Le Cantaloup pomme

Le melon qu'on cultive généralement à Cahors peut être comparé à l'enfant à trente-six frères, sans compter les passants ; néanmoins j'ai hâte d'ajouter que son origine dérive d'une excellente variété : Le « Cantaloup pomme ». En parcourant les années sans être renouvelée, cette variété a été fécondée si souvent fois par des sujets étrangers à son espèce que ses facultés primitives en ont été d'autant plus affaiblies et conséquemment la production aussi. Cette variété donne des fruits nombreux, de petit volume, d'une couleur vert-forcé à la maturité. La pulpe est d'une teinte orangefoncée, épaisse, juseuse et sucrée, remplissant presque complètement la cavité ovarienne. Les fruits ne pèsent pas plus d'un kilogramme en moyenne ; on peut en laisser au moins une douzaine par pied.

Le Melon vert grimpeant

Le melon vert grimpeant dans le domaine culturel du petit bourgeois pratique qui veut cueillir souvent des fruits petits, nombreux et précoces. Il est très vigoureux, ramifié et à longues tiges. Le fruit en est oblong, à côtes légèrement marquées ne dépassant pas souvent le poids de 600 grammes. La chair est verte, très fondante, excessivement juseuse et sucrée, avec un parfum agréable.

Ce melon ne demande aucune culture spéciale ; on le sème sur poquet rempli de fumier puis recouvert de bon terreau. On ne doit lui faire subir aucune taille ; pour soutenir les tiges, on l'appuie d'une clôture ou d'un treillage.

Avant quelques arrosages on peut facilement obtenir une dizaine de fruits et plus si la température s'y prête.

FRÉJAVILLE,

Jardinier amateur à Coty.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables pendant la semaine du 31 janvier au 5 février 1910.

ROULEAU N° 1

Chemin de grande communication n° 9 b, avenue de la station de Saint-Denis-Catus. Répandage et cylindrage entre 0 k. et 1 k. 3 (au Mas de Ponsol) ;

Chemin de grande communication n° 9 b, de Castelfranc à Pélazoy. Répandage et cylindrage entre 2 k. 6 et 3 k. 654 (gare de Saint-Denis-Catus) ;

Chemin de grande communication n° 9, avenue de la station de Saint-Denis-Catus. Répandage et cylindrage entre 2 k. 1 et 23 k. (au Mas de Camp) ;

Chemin de grande communication n° 13, de Figeac à Belvès par Cazals. Répandage entre 63 k. 9 et 63 k. 686 (entre la gare de Saint-Denis et Catus).

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

XXIX

La Mariée sur qui la pluie tombe

La joie inondait mon cœur, et je pouvais à peine croire que nous étions en hiver et que ce n'était que le soleil de janvier qui brillait au ciel.

Toute ma vie future semblait se dérouler devant moi, comme une interminable galerie de beaux tableaux, de tableaux où je me voyais toujours avec Philippe, et toujours heureuse. Aujourd'hui, aujourd'hui, ah ! comme tout est différent ! s'écria Laure en frissonnant légèrement, le ciel qui me masque la prairie là-bas me masque aussi l'avenir.

« Je ne vois rien du futur. Si je devais être séparée de Philippe en ce jour au lieu d'être unie à lui par le mariage, je crois que je ne serais pas plus triste que je ne le suis maintenant. Pourquoi cela, chère Elisabeth ?

— Mais, bonté divine, s'écria Mme

Madden, comment puis-je vous le dire, ma chère enfant ?... Vous parlez exactement comme un livre de poésies, et à moins que je ne fusse moi-même un autre volume de poésies, je ne vois guère comment on pourrait vous répondre. Allons, déjeunez, ma chère enfant gâtée, et goûtez-moi ces œufs frais. On dit que les œufs frais donnent de la gaieté, mon cher cœur.

Laure prit place dans un fauteuil, entra la cheminée et la petite table du déjeuner.

Elle fit semblant de manger pour faire plaisir à sa vieille nourrice, qui trottinait avec inquiétude dans la chambre, s'arrêtant derrière le fauteuil de Laure, et la poussant à prendre ceci et cela, et tantôt courant à la table de toilette pour faire quelques arrangements nouveaux à la parure de la mariée, ou bien s'approchant de la fenêtre et parjurant son âme en annonçant que le ciel s'éclaircissait.

— Le brouillard disparaît là-bas derrière les ormes, Mademoiselle, dit Elisabeth, on voit par une échappée un coin du ciel bleu ou du moins s'il n'est pas bleu, il est bien moins noir que les nuages qui l'environnent, et c'est déjà quelque chose.

« Mangez une tranche du « Per-rigorge » ou bien de ce jambon de Strasbourg, ou sinon vous vous

trouvez mal au pied de l'autel. Ne persistez pas à vouloir vous marier l'estomac vide, Mademoiselle. Comment voulez-vous faire aussi bonne figure que vous le pouvez, mon cher amour, si vous entrez dans l'église mourant de faim, comme ces mendiants respectables qui portent attaché sur le devant de leur habit un papier avec ces mots : « J'ai faim » en grosses lettres, et qui se tiennent au bout de l'un des ponts du côté de Surrey, Ah ! je ne croirais jamais que vous veuillez avoir une mine pareille. Non, je ne le croirais pas quand bien même on m'offrirait de devenir comtesse moi-même.

Laure ne fit que très peu attention au bavardage décousu de Mme Madden, et je suis sûr d'avouer qu'en cette occasion Mme Madden parlait plutôt pour parler que pour donner un libre cours à une surabondance de gaieté folle.

La bonne femme subissait aussi bien que sa maîtresse l'influence de cette matinée froide, humide et désolante.

Mme Madden était superstitieuse comme le sont généralement plus ou moins les gens ignorants et simples d'esprit.

La superstition n'est en somme qu'une pensée vague, n'ayant pas conscience d'elle-même, qui est à l'état latent dans le plus grand nom-

bre de natures, si l'on en excepte toutefois ces esprits froids et pratiques qui ne croient à rien, pas au ciel même.

La nature d'Elisabeth n'était rien moins que froide et sèche, et la ballade de la mariée sur qui la pluie tombe sembla résonner à ses oreilles pendant toute cette matinée. Etait-ce un mauvais présage que cette journée sombre et triste où les pauvres daïms grelottants se réunissaient en masse dans les humides bruyères du parc ? Annonçait-elle quelque malheur futur, cette pluie monotone ? Y avait-il dans le ciel bas et noir quelque prophétie de malheur concernant l'avenir de Laure ? Les anges pleuraient-ils sur le sort de cette belle jeune fille au moment où elle allait être mariée ? Telles étaient à peu près les pensées qui troublaient la vieille et affectueuse nourrice de Laure, dont la causeuse n'avait qu'un but celui de cacher le malaise de son esprit.

Mlle Dunbar contemplant sa tasse de thé et remuant sa cuillère d'un air distrahit et rêveur.

— Savez-vous à quoi je songe, Elisabeth ? demanda-t-elle ensuite.

— Ma foi non, Mademoiselle. Comment puis-je deviner ce qui vous préoccupe, à moins que ce ne soit l'idée que voici bientôt l'heure de vous faire coiffer ? Et, s'il en était ainsi, vous ne vous tromperiez

guère continua Mme Madden en détournant la tête de la table de toilette.

— Je songe, Elisabeth, que je connais bien peu Philippe Jocelyn. Je l'aime, ah ! Dieu sait avec quelle tendresse ! Mais il me semble que je ne le connais pas du tout. Ah ! si je ne l'aimais en somme, que parce qu'il a une jolie figure et de beaux yeux noirs expressifs.

— Bonté divine, Mademoiselle ! s'écria la confidente de Laure, je vous avoue que je ne connais rien à l'expression du regard et aux choses de ce genre, mais je sais que si j'étais une jeune demoiselle comme vous ayant un père millionnaire, j'aimerais mieux épouser un homme beau qu'un homme laid.

— Je me demande si je le connais réellement, continua Laure ne prenant pas garde à l'exclamation de sa nourrice, je me demande si je le connais. Parfois une sombre tristesse envahit sa figure, et quoique ses regards pensifs soient fixés sur moi, je sais qu'il ne me voit pas, et je ne puis deviner quelles sont les pensées qui le préoccupent, bien que je sois sûre que ces pensées ne sont pas agréables. Dans ces moments-là nous semblons tellement éloignés l'un de l'autre, que si la moitié de la terre était entre nous, notre séparation ne serait pas plus réelle. Mais parfois aussi, quand il

est assis à mes côtés et me sourit en me regardant, je m'imagine que je puis sonder les profondeurs de son noble cœur.

— Mais sans doute vous les sondez, ma mignonne, répondit Mme Madden d'un ton concluant ; vous en savez assez sur son compte ; vous savez qu'il est comte de Haughton, que dans tout le comté de Warwick il n'y a pas une seule belle maison que celle de Jocelyn-Rock, que vous aurez trois mille livres par an pour vos dépenses personnelles, et si de pareils renseignements sur son futur mari ne suffisent pas à une jeune fille bien élevée, je ne vois pas trop ce qu'il lui faudrait. Et maintenant, Mademoiselle, venez que je vous coiffe, si vous tenez à avoir vos cheveux bien arrangés aujourd'hui, il est neuf heures passées, et vous devez vous trouver à l'église à onze heures.

— Et papa va me remettre entre les mains de mon mari, murmura Laure à voix basse en s'asseyant devant la table de toilette, je voudrais qu'il m'aimât un peu plus.

(A suivre).

Chemin de grande communication n° 4, de Montpezat à Fumel. Répan-

Chemin de grande communication, n° 23, de Lomlie à Villefranche.

LAGARDE.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est le mercredi 2 février que l'excellente tournée

Le Roi

Comédie en 4 actes de MM. de Cail-

Avec un souci artistique dont il faut le louer, M. Crémieux, en habile directeur,

Contrairement à ce qu'il avait annoncé, il nous donnera, samedi 5 février,

La Fille de Madame Angot

charmant opéra comique de Ch. Lecocq, dans lequel — voilà où est le charme —

L'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer chez cette remarquable artiste qui, avec une aisance parfaite,

La pièce est bien montée, les chœurs bien stylés. Voilà qui nous promet une

Musique du 7^{me} de Ligne PROGRAMME DU 30 JANVIER 1910

- Marche des Mousquetaires. Kohnemann
Le cheval de bronze. Auber
Fleur de printemps. G. Sainderna
L'Ombre (Fantaisie). Flotow
Souvenir en bal. Métra

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 22 au 27 janvier 1910

Naissances Chabal René-François, rue du Lycée, 38.

Publications de mariage Balaguerie Louis-Jean, garçon de café et Boutet Marie-Alice s. p.

Mariage Layé Jean-Marcel, boucher et Cazalou Marie-Louise s. p.

Décès Bergougnot Marie s. p., épouse Gayral, 82 ans, rue Mascoutou.
Francès Emile-Palermont-François, artiste dramatique, 74 ans, boulevard Gambetta, 20.

Nos DÉPÊCHES

Paris, 28 janvier, 1 h. 40 s.

Pour les victimes des crues M. Pichon a été prévenu que le

La baisse des eaux La baisse commence à se produire en amont de Paris,

La baisse commence à se produire en amont de Paris, la Marne a baissé de 25 centimètres,

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 29 janvier, 8 h. 38 m.

La crue n'augmente pas

Les derniers renseignements communiqués au ministère des travaux publics annoncent que la Seine à Paris

Les affluents en amont de la Seine continuent de baisser : la baisse des eaux commencera probablement

Contre les spéculateurs

La foule, dans le faubourg du Temple, a saccagé deux épiceries qui

7.000 personnes bloquées

La situation s'aggrave à Gennevilliers où 7.000 habitants sont bloqués.

Arrondissement de Cahors

L'Hospitalet

Mutuelle-Bétail. — Les membres de la Mutuelle-Bétail de l'Hospitalet sont

Ordre du jour :

- 1° Compte rendu annuel.
2° Paiement des cotisations.
3° Admission de nouveaux membres.

Le Président,

G. BAFFALIE.

Belmont

Mérite agricole. — C'est avec un réel plaisir que nous avons appris la

Cette distinction ne pouvait être décernée à plus méritant.

Concours d'animaux gras. — Le Concours d'animaux gras organisé pour la foire de mardi dernier

Luzech

Concours d'animaux gras. — Le Concours d'animaux gras organisé pour la foire de mardi dernier

COMMUNE D'AULOIS

AVIS

Le Maire de la commune d'Aulois prévient le public que la Foire du 5

Vendredi 4 Février

Le Maire, J.-M. BACH.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindres. — Opérations probables pendant la semaine du 31

Cylindrage sur le chemin de grande communication n° 13, entre Ceint-d'Eau et le pont de Merlançon

Rechargement et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 41, en face le moulin de Beduer.

Figeac, le 27 janvier 1910.

L'agent-voyer d'arrondissement, NIGOU.

Cajarc

Foire. — Notre foire du 25 janvier n'a pas eu l'importance à laquelle on était en droit de s'attendre.

Avenue de la Gare. — Les œufs, 1 fr. à 1 fr. 05 la douzaine ; beurre, 1 fr. 25 à 1 fr. 40 le demi kilo ; poulardes, de 6

Truffes et gibier. — Les truffes se sont vendues de 7 fr. 50 à 8 fr. la première qualité, et de 6 à 7 fr. la deuxième.

Porcs gras, 1^{re} qualité, de 42 à 45 fr. ; 2^e qualité, de 40 à 42 fr. les 50 kilos, poids vif ; porcs d'hiver, de 50 à 60 fr. ; porcelets de 20 à 40 fr. la pièce, suivant âge et grosseur.

Place aux légumes. — Beaucoup de jardinage apporté sur notre marché,

vendu à un prix plus élevé que les marchés précédents.

Halle aux grains. — Blé, de 17 à 20 fr. ; avoine, de 8 fr. 25 à 8 fr. 75 ; seigle, de 13 à 14 fr. ; maïs, de 14 à 15 fr. ; châtaignes, de 5 à 6 fr. ; pommes de terre, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 ; fèves, de 8 à 9 fr. ; tout l'hectolitre. Les cerneaux valaient de 13 à 14 fr. 50 l'hectolitre.

Au foirail. — Bœufs de première catégorie, de 1.000 à 1.100 fr. ; bœufs d'attelage, de 900 à 1.000 fr. ; bœufs communs, de 800 à 900 fr. ; bœufs ordinaires, de 750 à 800 fr. ; bœufs d'élevage, de 400 à 600 fr. ; vaches de travail, de 550 à 650 fr. ; tout la paire

Viande de boucherie. — Bœuf, de 30 à 33 francs ; mouton, de 33 à 34 fr. ; veaux, de 44 à 48 fr. ; tout les 50 kilos.

Saint-Céré

Syndicat d'initiative du Quercy. — Mercredi, à celui, à la mairie, la réunion des membres du Syndicat d'initiative, sous la présidence de M. Murat, conseiller général, vice-président du Syndicat.

Après discussion, l'assemblée décide :

1. De faire opérer le recouvrement des cotisations par une personne de la ville au lieu de le faire faire par la poste.

2. De demander une subvention au Syndicat pour installer un bon éclairage électrique à la grotte de Presque.

3. De demander au T. C. des poteaux destinés à indiquer les emplacements où se trouvent les curiosités du pays.

4. De créer un bureau de renseignements à Saint-Céré pour les touristes.

5. De demander que l'horaire des trains du tramway de Saint-Céré à la gare de Bretenoux-Biars figure sur l'indicateur du chemin de fer d'Orléans.

6. D'examiner, à l'assemblée générale, s'il n'y aurait pas lieu de former une section du Syndicat pour le Haut-Quercy à Saint-Céré.

Les membres présents décident en outre de fixer l'assemblée générale qui doit se tenir cette année à Saint-Céré, au 19 février prochain, à 5 heures du soir, à la mairie, à laquelle assistera le bureau de Cahors.

Après la réunion, aura lieu un banquet à l'hôtel des Voyageurs. MM. Baudel, Doucet, Courville, Saint-Chamant, Langeau, Laplace, Darnis et Capmeil, sont désignés pour recueillir les adhésions.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rechargements cylindres. — Opérations probables du Lundi 31 Janvier au Samedi 5 février 1910 :

1^{er} le chemin de grande communication n° 39 de St-Mamet à Gourdon par Gramat, de 39 k. 950 à 42 k. 300 entre le

2^o le chemin de grande communication n° 14 de Marillac à Cressensac par Gramat, de 22 k. 050 à 22 k. 750, près le

Saint-Chamarand

Conférence populaire. — Nous apprenons avec grand plaisir que dimanche prochain, 6 février, une conférence populaire aura lieu dans notre commune à 2 heures précises du soir.

Le sujet choisi est : Gambetta. Elle sera faite par le très sympathique inspecteur primaire de Gourdon, M. Villadiet, officier de l'Instruction publique, dont le dévouement à la cause laïque et républicaine est connu de tous.

Nous applaudissons sans réserve à une telle innovation dans notre commune.

Rignac

Regrettable constatation. — Au moment où les cléricaux se ruernt si furieusement contre l'Ecole laïque, il faut absolument que nos

Et puis, pourquoi les élèves du cours moyen sont-ils munis d'autres livres ?? Evidemment l'Institut

Cet instituteur aurait-il reçu des ordres du curé ? ou bien pour conserver sa douce quiétude aurait-il

Un groupe de républicains.

Ginouillac

A l'Ecole. — Les lecteurs du Journal du Lot n'ont pas oublié qu'un certain nombre d'élèves de nos écoles furent exclus pour un mois par M. l'inspecteur d'Académie, pour avoir refusé d'étudier l'Histoire dans un Manuel défendu par nos évêques.

Comité républicain. — Le Comité républicain-radical de Ginouillac, se réunira dimanche prochain 30 Janvier à 8 h. du soir, maison Floirac, sous la présidence du sympathique M. Dubreil, Juge de paix à Gourdon.

Tous les membres sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Beaumat

Notre maire. — Nous avons eu l'occasion de constater trop souvent que notre maire, quoique l'élu des radicaux, flirtait avec les réactionnaires.

Est-ce donc là ce que vous nous aviez promis, Monsieur le Maire ? Mais une promesse ! qu'est-ce que cela peut vous faire à vous ; vous n'en êtes pas chiche lorsque vous

Et pourtant, qu'est-ce qu'ils demandent, vous voir marcher franchement avec eux contre la réaction.

Ils voudraient aussi voir installer à quelque plus le soin de s'installer à l'église soit pour jouer de la clarinette, soit pour prélever l'argent des chaises.

N'est-ce pas trop montrer que vous êtes surtout l'ami des réactionnaires quand, sur trois membres désignés pour la révision de la liste électorale

Allons, Monsieur le Maire, un bon conseil, ne cherchez pas à ménager la chèvre et le chou.

Vous êtes l'élu des républicains, montrez que vous êtes républicain et cela franchement, vous ne pouvez qu'y gagner.

Allons, du courage, soyez homme et républicain dans tous vos actes. Tous le monde vous en saura gré.

Un sincère républicain.

Martel

Marché aux truffes. — Le marché de mercredi dernier a été assez important et les truffes apportées se vendaient de 8 fr. à 9 fr. 50 le kilo.

Vayrac

Concours de bœufs gras. — Le Concours annuel de bœufs gras, aura lieu à notre foire du 1^{er} février prochain. En vue de l'importance exceptionnelle qu'il aura cette année, la compagnie du chemin de fer, fera partir de Vayrac, à 4 h. du soir, un train supplémentaire pour Aurillac.

Les nombreux bouchers qui fréquentent nos foires trouveront donc, nous en sommes persuadés d'avance, des bœufs gras en quantité et de très bonne qualité pour donner complète satisfaction à leur clientèle.

Le Concours aura lieu à 11 h. du matin.

Avez-vous la migraine ? Souffrez-vous de l'estomac ? Cela vient sans doute de ce que vous êtes constipé ? Pour guérir, prenez des Pilules Suisses qui ont déjà guéri des millions de personnes.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE Ouvrages recommandés Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié, Six volumes pour le prix de 18 fr., franco

PRINCIPAUX AUTEURS : MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

NEURALGIES ASTHME CATARRHE OPPRESSION GUAÏRI par les PILULES LEVASSEUR

JOURNAL DE LA JEUNESSE Sommaire de la 193^e livraison (29 janvier 1910)

Petit Poète et grand Roi, par Charles Géniaux. — Bacs de jadis et bacs d'aujourd'hui, par Daniel Bellet. — Animaux bizarres, le Pharolet, par P. Vincent. — Petite Jeanne d'Arc, par B.-A. Jeanroy. — Musée de poupées. — Une grand'mère

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

52, rue St-Georges, Paris, 1^{er} PUBLICATIONS DE FAMILLE LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois 12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches colorées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patron découps, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc. Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissier. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Maillage, argents de la Dentelle au fuseau. des Renseignements très détaillés sur la Manière de prendre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Eclaircissement de la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, 1^{er} PUBLICATIONS DE FAMILLE JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis Revue de la jeune fille et de la femme Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois Edition violette, purement littéraire. Un an : Paris, 8 fr. — Départements, 9 fr. — Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Editions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente : Edition verte : Un an : Paris, 16 fr., Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr. Edition chamais : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures colorées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patron découps et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapissier. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

GRAINS DE SANTÉ

PURGATIFS DOCTEUR FRANCK DÉPURATIFS 1/50 la Boîte de 50 Grains Notice dans chaque boîte. En Vente toutes Pharmacies. Le Remède de la CONSTIPATION

SAVON CONGO

Blancheur, Teint VICTOR VAISSIER

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors (Voir aux annonces)

LA HERNIE

Grâce aux Appareils sans ressort de M. A. CLAVERIE de Paris plus de 950.000 hernieux ont recouvré leurs forces.

En dehors des promesses fallacieuses des guérisseurs, en dehors des déceptions causées par les anciens modèles de bandages en acier, aujourd'hui définitivement abandonnés, chacun sait que les Appareils perfectionnés de A. CLAVERIE, sont les seuls qui, de l'avis de tout le Corps médical, fournissent des résultats immédiats et certains.

Légers, souples, imperméables, d'une application facile et d'une puissance de contention illimitée, ils procurent à tous, hommes, femmes, enfants, vieillards et à tous les degrés de l'affection, la réduction et la contention parfaite de l'infirmité, sans gêne, sans souffrance et sans interruption de travail.

On sait que M. A. CLAVERIE, fournisseur de l'Armée, de la Marine, des grandes Administrations de l'Etat, etc., tient à se déplacer pour faire lui-même l'application de ses merveilleux Appareils brevetés, et sa personnalité est assez hautement connue pour qu'il soit inutile d'insister davantage sur les qualités de ce Professionnel de premier ordre.

Applications de 9 h. à 5 h., à : CAHORS, Samedi 5 Février, Hôtel des Ambassadeurs

Figeac, Dimanche 6, Hôtel des Voyageurs. — Villa. St-Céré, Lundi 7, Hôtel des Voyageurs.

Souillac, Mardi 8, Hôtel du Lion d'Or.

Ceintures ventrières perfectionnées CLAVERIE, pour toutes les déviations des organes de la femme.

Pilules Belges

Contre l'incontinence d'urine L'incontinence nocturne d'urine provoque, surtout chez les jeunes gens l'évacuation de l'urine pendant le sommeil, sans que la sensation soit assez forte pour réveiller le sujet.

L'incontinence diurne d'urine, généralement provoquée par l'âge ou la faiblesse des organes urinaux, fait que le sujet laisse échapper son urine en toussant, riant, en se mouchant et souvent sans causes apparentes.

Ces diverses manifestations morbides sont rapidement et sûrement guéries par l'emploi des Pilules Belges inoffensives. Les Pilules Belges se trouvent dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Dépôt à Cahors Pharmacie de la CROIX ROUGE. Expédition franco à domicile contre 1 fr. 50 par boîte adressés à

M. REYGASSE, O. A., Pharmacien à Lacapelle-Marival, Lot. Discretion absolue. Timbre pour réponse.

Conseil du Docteur FRANCISCAINE

Après chaque Repas prenez une FRANCISCAINE Jaune ou Verte Seuls Concessionnaires : H. BICH & Co - Cahors (Lot).

Occasion : A VENDRE POUR CAUSE DE DÉCÈS UNE PROPRIÉTÉ

site à Pouzal, à un kilomètre de la gare de St-Clair et à quatre kilomètres de Gourdon, comprenant Maison d'habitation, grange, terres labourables, friches et bois ; très bonne pour la truffe et les noix, elle en donne un grand revenu. Prix à débattre.

S'adresser à M LASVIGNE, retraité à Gignozac, par St-Denis-Catus (Lot). Toutes facilités de paiement

A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

Chemin de Fer d'Orléans

Les Sports d'hiver au Lioran (Cantal)
23 JANVIER - 14 FÉVRIER 1910

Concours de Skis, Courses, Sauts, Belles Excursions en Ski au Plomb du Cantal (1853m), au Puy Mary (1787m), etc...

La gare du Lioran (ligne d'Aurillac à Neussargues) se trouve au milieu même de la neige à 1152 mètres d'altitude, à côté de superbes champs d'évolutions.

L'Hôtel de la Compagnie d'Orléans (Hôtel des Touristes) au Lioran, sera ouvert pendant la période précitée (Chauffage Central).
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Secrétaire du Ski Club du Lioran à Murat (Cantal).

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques
Foire de Séville

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 18 au 22 Avril), la Compagnie d'Orléans, fera délivrer, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville avec faculté d'arrêts aux principaux points du parcours.

Ces billets seront délivrés du 12 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

1° POUR MADRID, prix 167 fr. en 1^{re} classe, 119 fr. en 2^e classe.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SEVILLE, prix, 222 fr. en 1^{re} classe, 164 fr. en 2^e classe.

Excursions en Andalousie. — Pendant la période du 15 Mars au 5 Mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions à prix réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade, et retour à Séville ou Cordoue.

Excursions en Algésiras, Gibraltar et au Maroc.

Services rapides quotidiens

Entre Paris et Madrid : Train de luxe Sud-Express exclusivement composé de wagons-salons, wagons-lits et restaurant (Trajet en 26 heures). Départ de Paris-Quai-d'Orsay : midi 17 ; au retour, départ de Madrid : 8 heures du soir.

Train rapide, composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} et de 2^e classe, accessibles sans supplément de prix et de wagons-lits (Trajet en 28 heures). Départ de Paris-Quai-d'Orsay : 7 h. 40 du soir ; au retour, départ de Madrid : 8 h. 45 du matin.

Entre Madrid et Séville : Trajet rapide de nuit composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} classe et d'un wagon-lit.

En outre, un train rapide de jour sera mis en marche du 18 Mars au 30 Avril (Trajet en 12 heures environ).

Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré :

A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay) : 1° Pour Madrid, Valladolid, Saragosse, Saint-Sébastien, Cordoue, Séville, Grenade, Malaga, Cadix et Gibraltar, via Bordeaux-Irun ;

a) Des billets directs simples ; b) des billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation ; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation ; réductions variant de 20 à 40 %, suivant le nombre de personnes. Enregistrement direct des bagages.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.

2° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne, Porto, Guarda, Pampilhos et Entroncamento.

3° Des billets d'aller et retour directs pour Port-Bon (avec retour au départ de Cerbère), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.

4° Des billets d'aller et retour 1^{re} et 2^e classes pour Lisbonne-Rocio et Porto, comportant l'emprunt en Portugal du circuit Fuentes d'Onoro, Villarformoso, Pampilhos, Lisbonne, Porto, Barca d'Alba, Freixeda.

Validité 30 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

B) Au départ de Paris et de toutes les gares du réseau :

1° Du 12 Mars au 15 Mai 1910, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville, savoir :

Pour Madrid : de 167 fr. en 1^{re} classe, de 119 fr. en 2^e classe ;

Pour Séville : de 222 fr. en 1^{re} classe, de 164 fr. en 2^e classe.

Validité pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

2° Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires, conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bon et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

3° Des billets circulaires espagnols, à itinéraire facultatif, conjointement avec des billets français comportant, soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bon ou inversement.

C) Au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Châtelleraut, Poitiers, Angoulême, Le Mans, Vierzon-Ville, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Limoges-Bénédictins, Périgueux, Aurillac, Cahors, Tulle, des billets directs avec enregistrement direct

des bagages pour Barcelone ou réciproquement.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

M^{me} Nita somnambule cartomancienne, 4, Rue Brive, 2^e étage, Cahors. Moyens de réussir en tout. — Prix modérés.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

MALADIES NERVEUSES

L'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, réputée jusqu'aujourd'hui incurable. La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. M. O. FANYAU, Ph^m à Lille (Nord).

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

CHASSEURS

Au moment de faire vos emplettes, allez visiter le nouvel assortiment de la maison

ARTIGALAS



Vous trouverez des TRIPLES VERROUS platinés encadrés pour poudre pyroxilée au prix incroyable de 99 fr.

Des HAMMERLESS à 180 fr.

Des BROWNICK 5 coups automatiques modèle 1909.

MUNITIONS ET ACCESSOIRES

à des prix défiant toute concurrence

POUDRES — PLOMBS

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile, Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à :

du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORVAL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 8, Boulevard Oranien, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'Administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M

demeurant à

déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du

Le sousigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Rollé

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

À vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS